

Compte rendu du Conseil Municipal

12 Janvier 2012

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : CHAMBOULEYRON/JULLIAN Sylvie - CHOQUET Christine,

Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, FAURE François, PASCAL Jean-Pierre,
RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues- VEDRINES J.Luc

Excusée, procuration à Mme CHOQUET : LAUZE M.Christine

Secrétaire de séance : Mme CHOQUET Christine

L'approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 Décembre 2011 est ajournée.

1/ Délibération : Aménagement salle multifonctionnelle et Mairie :

La délibération sera argumentée :

- une seule pièce (18m²) pour le secrétariat de la Mairie- le bureau du Maire et les archives non accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.
- Une seule pièce (43.75 m²) également pour la salle du conseil municipal et la salle de mariage. Non accessible aux personnes handicapées.
- Les travaux s'articuleront de la façon suivante : les différentes dépendances du sous sol seront assainies afin de protéger le bâtiment communal et préserver le patrimoine de la commune.
- Au niveau RDC, la salle actuelle du conseil sera isolée et réaménagée avec des espaces séparés pour accueillir le secrétariat ouvert au public (19.75m²), le bureau du maire (11 m²) et la salle des archives (9.60 m²).
- Au niveau R-1 Une salle multifonctionnelle sera créée (38.25 m²) qui aura pour fonction : salle de conseil – salle de mariages - cette salle sera ouverte sur la cour et mise à la disposition des associations (aînés ruraux ...), entreprises (coopérative ...) avec accès Internet par système CPL.

Ces deux pièces seront aménagées dans le respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées décrites dans l'arrêté du 11 septembre 2007.

Les enduits extérieurs seront réalisés pour la mise en valeur du bâtiment.

Le Maire présente le devis de l'économiste de M. Prohin, architecte retenu pour ce projet, et explique le plan de financement proposé :

Le total des travaux est estimé à : 157 613.00 € H.T.

Etat (DETR) : 35 % soit	55 164.75 €
Région : 25 % soit	39 403.00 €
Conseil Général : 20 % soit	31 522.69 €
Quote-part communale : 20 %	31 522.69 €

Délibération votée à l'unanimité : 11 : POUR – 0 : CONTRE – 0 : ABSTENTION

2/ Délibération : délégation de signature pour le périmètre des captages.

M. le Maire explique qu'il est impliqué dans le périmètre du captage de la Boissonnade (il ne peut être juge et parti même s'il refuse toute indemnisation) aussi, il souhaite déléguer la signature à l'adjoint AEP : M. DIVOUX Etienne. M. DIVOUX donne son accord.

Délibération votée à l'unanimité : 11 : POUR- 0 : CONTRE – 0 : ABSTENTION

3/ Délibération : emprunt pour le raccordement d'Appias

Deux banques sollicitées pour cet emprunt : le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. M. le Maire explique qu'à l'heure actuelle, seules, ces deux banques prêtent aux collectivités.

La commune a besoin de 26 000 € pour financer la part communale : Le Crédit agricole propose sur 15 ans 4.64 % - La Caisse d'Epargne propose sur 15 ans : 4.49 % constant ou 4.43 % linéaire.

Après discussion, le conseil municipal choisit l'emprunt linéaire à taux et durée fixe 4.43 % sur 15 ans.

Délibération votée à l'unanimité-11 : POUR- 0 : CONTRE- 0 : ABSTENTION

4/ Délibération : Travaux d'électrification – versement fonds de concours SDEE –

La réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques de Rodet et de la Pélucarié relève de la compétence du SDEE, et afin de verser notre participation (fonds de concours) au SDEE, il est nécessaire de délibérer. La commune aura une participation de 16 311.05 €- Les travaux ne sont pas terminés, la dépose des supports ERDF n'a pas été effectuée. Le paiement de cette opération sera à la réception des travaux.

Vote à l'unanimité : 11 : POUR- 0 : CONTRE – 0 : ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

- **Charte du Parc National des Cévennes:** un courrier a été adressé par le Parc à la commune de Moissac qui est située dans le périmètre d'adhésion, l'invitant à se prononcer sur les 9 axes stratégiques proposés par la charte.

1- S'associer Ensemble autour d'un projet commun, reflet du caractère et des valeurs du territoire

2- Soutenir la culture Pour des patrimoines identitaires et une culture vivante favorisant la création

3- Protéger la nature Pour le maintien de la biodiversité, atout et richesse du territoire

4- Gérer l'eau Pour l'avenir du territoire, ressource vitale et fragile

5- Vivre et habiter Pour un cadre de vie de qualité et un mode de vie durable et économe

6- Favoriser l'agriculture Pour la reconnaissance d'une agriculture à la fois productive et gestionnaire des paysages et de la biodiversité

7- Valoriser la forêt Pour des forêts aux vocations multiples, atout pour le patrimoine naturel et pour l'économie locale

8- Dynamiser le tourisme Pour une destination Parc national fondée sur le tourisme durable

9- Soutenir une chasse gestionnaire Pour une chasse locale, responsable et contribuant aux équilibres.

Le conseil municipal se prononcera sur ce sujet et affirmera sa volonté d'adhérer ou ne pas adhérer à la charte lorsque les communes seront invitées à délibérer (2013). A ce jour une position commune a été prise en conseil communautaire. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre les arguments du conseil communautaire qui met en avant la différence de ce Parc national avec les autres, à savoir qu'il est habité. Cette spécificité est déterminante pour l'avenir, sa reconnaissance est un élément clé pour une future adhésion.

La séance est levée à 22 h 30